



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 14 novembre 2013

Rapport sur la collectivité en matière de Développement Durable - 2013

Intervention de Françoise Dedieu Casties - Présentation du rapport

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Pour la troisième année consécutive, je vous propose d'examiner la situation de notre collectivité en matière de développement durable, conformément au décret du 17 juin 2011, en application de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II.

Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du Développement Durable :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire régional

« Evaluer et rendre compte est un exercice souvent perçu comme difficile, coûteux et fastidieux ». Il est pourtant indispensable pour progresser, crédibiliser une démarche, une politique.

Entre document de communication et rapport Développement Durable, en complément du rapport d'activités, vont dans le sens de pratiques plus responsables.

Ils permettent de répondre des choix environnementaux et sociaux pris par les collectivités, en l'occurrence la nôtre, engagée dans une démarche d'amélioration continue.

Le rapport 2013 retrace les principaux faits marquants de l'exercice 2012 et fait tout naturellement le lien avec les actions et les dispositifs adoptés ou initiés en 2013. Cet exercice transversal a fait appel, sous la gouverne de la DEDD, à la mobilisation de toutes les directions de notre institution.

Pour réaliser le document final qui vous est présenté aujourd'hui, chacun a dû effectuer un « retour en arrière » afin d'analyser pratiques et activités internes ainsi que politiques sectorielles mises en œuvre. Le résultat est dans vos mains : il balaie tous les domaines d'intervention de la Région. Pour illustrer cette transversalité, quelques exemples dans la palette des actions 2012.

2012 c'est l'adoption :

- Du SRCAE (fixe à l'horizon 2020 les orientations en matière de réduction des consommations énergétiques, d'émission de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique)
- Du plan protéines
- Du nouveau dispositif d'aide au conseil pour les initiatives collectives en ESS

2012 c'est la décision :

- De préparer un nouvel Agenda 21, 2ème génération
- De réviser le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
- D'élaborer le SRCE
- D'acquérir de nouvelles rames TER
- De créer un opérateur régional d'investissement dans les énergies renouvelables

2012 c'est la mise en place :

- De la nouvelle carte Jeunes
- Des critères d'éco-conditionnalité des aides
- Du service régional de la formation professionnelle

2012 c'est l'organisation :

- Des rencontres eurorégionales de l'Egalité
- Des Assises de l'EEDD
- Des premières rencontres pour le développement du biogaz

C'est aussi la signature d'une convention triennale avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la fonction publique, le séminaire sur les services d'Intérêt Economique Général.

Comme le précédent, ce rapport identifie aussi les principaux dispositifs adoptés en 2013, décisions qui ont - ou peuvent avoir - une incidence budgétaire en 2014.

Ainsi, dans une même liste à la Prévert, pour 2013 je citerai :

- L'intégration d'exigences environnementales dans les marchés publics, mais aussi les exigences environnementales dans l'organisation des festivals
- L'accessibilité et la rénovation énergétique dans les bâtiments publics
- La réflexion autour d'un Observatoire de l'Egalité
- Les dispositifs en matière de déplacements, de santé
- Les nouvelles éditions des appels à projet : Epicure, Ecoinnov...
- La naissance de MPEI
- L'extension du pôle DERBI à Midi-Pyrénées
- L'ouverture de la 19ème MCEF
- La 5ème génération du réseau ASTER
- L'incubateur d'innovation sociale...

J'arrête là ! Chacun retrouvera, dans le document, le dispositif, la décision, l'action qui, à ses yeux, contribue au mieux au développement durable de notre territoire régional, et ce grâce à la qualité du travail de nos collaborateurs.

Je tiens ici à saluer la qualité du rapport, tant sur le fond que sur la forme et à en féliciter l'ensemble de ses rédacteurs. Ce travail doit nous permettre, année après année, de mesurer le chemin parcouru mais aussi celui qui reste à parcourir : les nouvelles mesures à mettre en œuvre, les efforts encore à accomplir, les nouveaux chantiers, ceux que peut-être nous devons abandonner, parce qu'ils ne correspondent plus à nos attentes en matière de développement durable.

Avant de terminer mon intervention, je souhaite vous dire que la version 2014 de ce rapport sera présenté sous la forme d'un bilan d'étape de l'Agenda 21 régional (adopté en fin d'année) et au regard des nouveaux

L'enjeu consistera pour nous à identifier les bons « indicateurs » et à bien structurer les données environnementales, sociales et économiques.

Le comité 21, dans l'une de ses analyses des rapports développement durable, nous engage à nous appuyer « sur l'expertise des acteurs socio-économiques mais aussi des citoyens, afin de créer une culture territoriale de l'évaluation ».

Ce que certains appellent « le cheminement vers la durabilité ».

Merci de votre attention.

Intervention de Guillaume Cros

Ce rapport met bien en lumière la forte volonté de notre Région de tenir compte, dans la mise en place de certaines politiques, de son impact environnemental et social.

Il serait toutefois intéressant de voir apparaître dans ce rapport l'évaluation des politiques qui ne sont pas assez vertueuses. Oui, encore aujourd'hui, certains investissements, certaines de nos décisions sont néfastes à la biodiversité, à l'origine de pollutions, ou pas assez prescriptrices socialement.

La seconde génération de l'Agenda 21 doit intégrer ce travail d'évaluation. Nous devons généraliser l'éco-conditionnalité des aides – même dans les secteurs pour lesquels cela ne paraît pas évident à tout le monde.

Notre objectif est simple : l'ensemble des mesures régionales qui apparaissent dans notre budget doivent pouvoir intégrer ce rapport annuel de Développement Durable.